



RÈGLEMENT CLASSE, GARDERIE, INSTITUTION

Avant de découvrir toutes les merveilles de la ludothèque, merci de prendre connaissance des points suivants:

La ludothèque est ouverte :	Lundi	de 17 à 19 heures
	Mardi	de 16 à 18 heures
	Mercredi	de 15 à 17 heures
	Jeudi	de 16 à 18 heures

Elle est fermée pendant les vacances scolaires.

L'inscription s'effectue par le paiement d'un abonnement annuel de **CHF 25.-** par classe, garderie ou institution. L'inscription donne la possibilité d'emprunter des jeux gratuitement.

Tout changement d'adresse doit être signalé à la ludothèque.

La durée de location est de six semaines. Le jeu peut être prolongé une fois pour une nouvelle période de six semaines. Cette démarche peut être effectuée par téléphone ou par Email.

En cas de retard pour le retour du jeu, une somme de CHF 1.- par jeu et par semaine est demandée.

Avant d'emprunter un jeu, vérifier s'il est en bon état et complet. Dans le cas contraire, le signaler à la ludothèque. Les réclamations, pour être admises, doivent être faites dans les 24 heures.

Le matériel loué doit être rendu en bon état et propre. En cas de perte ou de détérioration du jeu, la ludothèque demande une participation aux frais de réparation ou de remplacement.

Afin de ne pas perdre de pièces et de ménager les jeux, il est recommandé de les transporter dans un sac.

La ludothèque ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des dommages ou accidents occasionnés par un jeu.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

Les responsables